



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1830

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Desseigne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010****Délibération n° 2010-1830**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue Sartoretti relie la commune de Saint Genis les Ollières au nord, à celle de Craponne au sud. A Saint Genis les Ollières, la rue Sartoretti se raccorde sur un carrefour situé dans le centre ancien de la commune devant l'église. Cette rue se prolonge par la rue de la Mairie, voie en zone 30 à sens unique qui traverse le cœur historique de la commune et passe devant l'hôtel de Ville.

L'axe constitué par la rue Sartoretti est le seul point de passage nord-sud, entre ces deux communes, sur une distance de 3,5 kilomètres. C'est, par conséquent, un axe structurant de la commune mais aussi de l'ouest lyonnais. En effet, cette voirie permet les liaisons entre le sud sur la commune de Craponne et le nord vers les communes de Charbonnières les Bains et Marcy l'Etoile. Plus au nord, elle permet de rejoindre la RN 7. Depuis cet axe, les usagers peuvent également rejoindre Tassin la Demi Lune et Lyon, notamment par la RD 489.

La rue Sartoretti, entre la limite de la commune de Craponne et la place de l'église, mesure 450 mètres de long. C'est une voie étroite et sinueuse, sans trottoirs, bordée d'habitations des deux côtés sur les deux-tiers de son tracé. Dans sa partie nord, les habitations sont très proches de la rue et les portes palières se situent au ras des voies de circulation.

Cette rue est en pente et descend depuis le centre de la commune jusqu'au ruisseau du Ratier qui marque la limite avec la commune de Craponne. Elle est bordée de talus de déblai et de remblai. Les nombreux accès riverains présentent des problèmes de visibilité.

Une ligne de bus emprunte cette rue, ce qui pose des problèmes liés à la largeur réduite de la voie et aux virages.

Les objectifs de ce projet sont de sécuriser les déplacements de tous les types d'usagers : voitures, transports en commun, piétons, cyclistes, etc.

Il a également pour but de sécuriser les sorties des riverains, que ce soit à pied ou en voiture.

Dans cette optique, le programme de l'opération comporte les éléments suivants :

- élargissement de la voirie avec une emprise de 10 mètres,
- démolition de deux maisons situées en bordure de la voie pour élargir l'emprise et améliorer la visibilité dans les virages,
- création d'un trottoir du côté ouest, d'un bute-roues du côté est,

- aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant, du côté est,
- réaménagement du carrefour entre la rue Sartoretti, la rue de la Mairie et la place de l'église.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements de 2009-2014 dans le cadre de la politique C 13 - Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité.

Les travaux sont prévus de 2013 à 2014.

Le montant des dépenses estimées est le suivant :

- études et acquisitions foncières : 600 000 € TTC,
- travaux : 1 500 000 € TTC.

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme porte sur les études et les acquisitions foncières pour un montant de 600 000 € TTC à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la rue Sartoretti, sur la commune de Saint Genis les Ollières.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2318, pour un montant de 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 450 000 € TTC en 2011,
- 150 000 € TTC en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**